

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 19 JUIN 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
06/5/19
DOSSIER N°7566**

**NATURA 2000 - DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE
ANIMATION 2024**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : NATURA 2000 - DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE
ANIMATION 2024**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente ;
VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
VU les délibérations n°CP2024-02/5/23, CP2024-09/5/40 et CP2024-09/5/41 des Commissions
permanentes du 9 février 2024, du 27 septembre 2024 validant les plans de financement ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-06/5/19 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver le plan de financement pour l'animation 2024 des sites Natura 2000 ;

Site Natura 2000	Dépenses HT	Financement FEADER	Subvention RNA	Autofinancement CD23
Gorges de la Tardes et Vallée du Cher	15 000 €	8 250,00 €	3 750,00 €	3 000,00 €
Bassin de Gouzon et Etang des Landes	14 000 €	7 700,00 €	3 500,00 €	2 800,00 €
Gorges de la Creuse et Vallée de la Creuse	29 166,67 €	16 041,67 €	7 291,67 €	5 833,33 €
TOTAL	58 166,67 €	31 991,67 €	14 541,67 €	11 633,33 €

- de solliciter auprès de la Région Nouvelle Aquitaine le montant de la subvention correspondant à **14 541,67 €** ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Pour l'ensemble des décisions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET